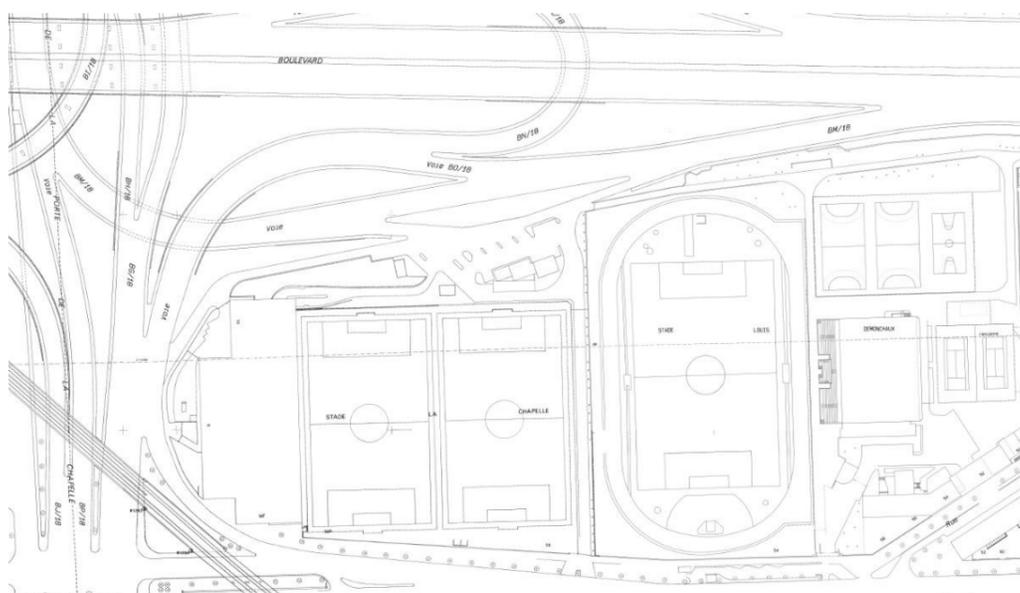


Direction de l'Urbanisme  
Service de l'Action Foncière

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une  
emprise située 6-10, avenue de la Porte de la Chapelle, 56 ter,  
boulevard Ney et au droit de la voie BM/18 à Paris 18e**



Par arrêté municipal du 25 octobre 2019, Madame la Maire de Paris  
ouvre une enquête publique à la Mairie du 18e arrondissement, 1 place Jules Joffrin 75018 Paris

**du jeudi 05 décembre au jeudi 19 décembre 2019 inclus,**

sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située 6-10, avenue de la  
Porte de la Chapelle, 56 ter, boulevard Ney et au droit de la voie BM/18 à Paris 18e.

Monsieur Bertrand MAUPOUMÉ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 18e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures et les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés). Le dossier d'enquête et un registre dématérialisé seront également mis à disposition, à partir du premier jour d'enquête et pendant toute sa durée, sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : <http://garedesmines-fillettes.enquetepublique.net>. Il sera en outre consultable sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la mairie du 18e arrondissement les jours et heures suivants :

le jeudi 05 décembre 2019 de 10 heures à 12 heures,  
le jeudi 12 décembre 2019 de 17 heures à 19 heures,  
le jeudi 19 décembre 2019 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 18e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront annexées au registre d'enquête papier.